

Le français d'Amérique : une variété maternelle distincte

par Claude Poirier*

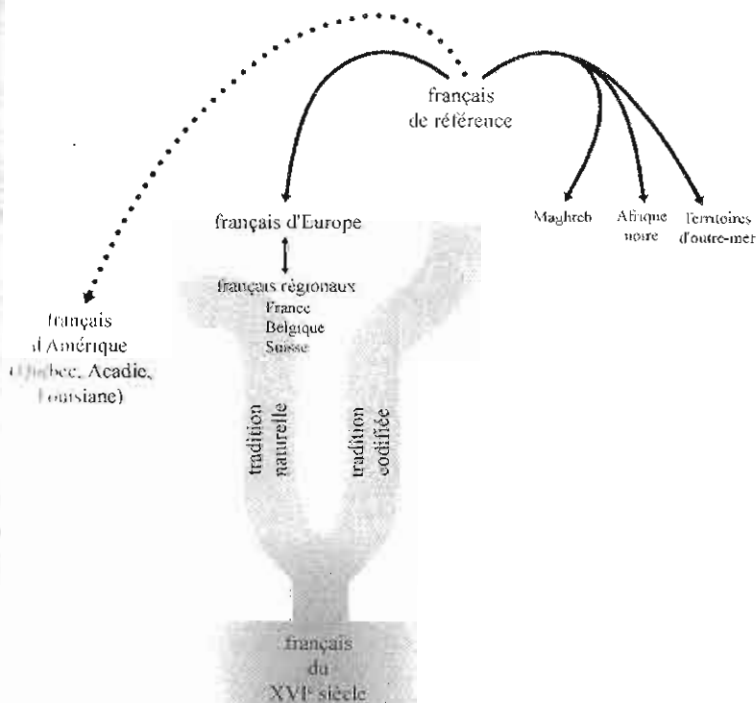
Pour être en mesure de cerner la notion de « français d'Amérique », il faut mettre de côté la conception selon laquelle la langue française serait constituée d'une variété centrale autour de laquelle rayonneraient toutes les autres variétés du français. Certes, il existe une langue de référence, enseignée à l'école dans toute la francophonie. Il est vrai également que ce français de référence est l'expression normée de la langue maternelle des Parisiens (que nous désignerons ici par Variété A). Il existe cependant un deuxième modèle de français langue maternelle : c'est celui autour duquel s'articulent les français d'Amérique, de Terre-Neuve aux Antilles et de l'Acadie à l'Ouest canadien (Variété B).

Une langue, deux variétés maternelles

La coexistence de ces deux modèles de français langue maternelle est la conséquence d'un processus qui a été mis en branle à Paris dans la première moitié du XVII^e siècle. Le français de la capitale a alors commencé à se distancier de celui du siècle précédent. La langue a été prise en main par une élite désireuse d'en établir un étalon universel, qui

soit dorénavant à l'abri de l'influence populaire et des créations régionales spontanées. C'est ainsi qu'a été peu à peu définie la variété de référence, qui correspond à l'usage parisien soigné. À travers l'école et l'administration, cette variété s'est par la suite surimposée aux parlers régionaux de France, de Belgique et de Suisse. Ce n'est pas avant la fin du XIX^e siècle qu'est acquise la domination du français parisien sur les usages locaux dans ces trois pays. Au terme de ce processus, la Variété A est devenue le standard quotidien des francophones d'Europe qui n'ont pas perdu pour autant toutes leurs caractéristiques langagières traditionnelles. C'est sous cette forme évoluée que le français a été diffusé dans les nouvelles colonies fondées à partir du début du XIX^e siècle (Afrique du Nord, Afrique subsaharienne, Océanie).

À cette époque, le français d'Amérique était déjà bien établi. Comme la colonisation du Nouveau Monde par la France débute dès le XVI^e siècle et se termine avant que l'action des grammairiens ne fasse sentir ses effets, c'est sous sa forme antérieure que le français a été exporté en Acadie, au Québec, en Louisiane et dans les Antilles par l'intermédiaire de groupes d'immigrants issus des provinces situées à l'ouest d'une ligne imaginaire qui relierait Bordeaux à Paris. Le français de ces immigrants était imprégné d'usages locaux et sa seule norme était la nécessité de se faire comprendre au-delà des limites de sa province d'origine. Le français qui a été introduit en Amérique était donc une entité fluctuante. À la fin du XVI^e siècle, cette situation était normale même à Paris, comme en témoigne Montaigne dans ses *Essais*, et il en a été de même dans les régions jusqu'au XIX^e siècle.



J'escris mon livre à peu d'hommes et à peu d'années. Si ç'eust esté une matiere de durée, il l'eust fallu commettre à un langage plus ferme [= le latin]. Selon la variation continue que qui a suivy le nostre jusques à cette heure, qui peut esperer que sa forme presente soit en usage, d'icy à cinquante ans ? Il escoule tous les jours de nos mains et depuis que je vis s'est alteré de moitié.

(Montaigne, *Essais*, Livre III, chap. IX : De la vanité (éd. La Pléiade, Œuvres complètes, p. 960-961).

Figure 1 La Francophonie du point de vue de la genèse des variétés de français

Cette variété exportée, qui permettait la communication entre les patoisants de la France d'oil, c'est la Variété B, issue de la tradition populaire, par opposition à la Variété A, qui est le produit de la tradition codifiée. C'est cette double tradition du français que nous avons voulu illustrer dans la Figure 1. La ligne en pointillé qu'on voit, dans le schéma, courir de la Variété A vers la Variété B indique que les francophones d'Amérique n'ont subi qu'une influence normative limitée, qui n'a pu modifier profondément leur rapport à la langue et leur façon usuelle de parler, contrairement à ce qui s'est produit en Europe.

La variété B : unité dans la diversité

Les français d'Europe sont regroupés en une masse compacte, les zones francophones de la Belgique et de la Suisse étant adjacentes à la France. Au contraire, les français d'Amérique sont disséminés sur un vaste territoire. Exception faite de la concentration québécoise, qui occupe un espace notable, leur représentation spatiale correspond à une collection d'îlots dont la plupart sont répartis dans la moitié est de l'Amérique du Nord et les autres, dans l'ouest du Canada et dans les Antilles. Les français d'Amérique touchent des territoires appartenant à quatre pays : la France, le Canada, les États-Unis et Haïti (de façon indirecte dans ce cas, comme nous le verrons).

Les français d'Amérique ont conservé bien vivantes les tendances du français du XVI^e siècle : créativité, capacité d'adaptation, esprit d'indépendance, convivialité. Ces traits qu'ils ont en commun sont un héritage qui remonte à l'époque de la colonisation (XVII^e et XVIII^e siècles). C'est ce qui, avec un large ensemble d'usages qui les distinguent collectivement de la Variété A, assure leur unité fondamentale. Ainsi, à peu près partout, le pronom personnel de la troisième personne du singulier se dit *i* ou *a*, selon qu'il est masculin ou féminin, devant un verbe commençant par une consonne (*i* parle, *a* parle), et *il* (souvent réduit à *y*) ou *alle* devant une voyelle (*il* arrive ou *y* arrive, *alle* arrive). La prononciation du *-t* final dans *bouT*, *fouéT*, etc. est généralisée, ainsi que la chute du *r* ou du *l* dans les finales de mots comportant

plus d'une consonne, comme dans *prêt(re)*, *tab(le)*. On note également, dans toutes les zones, l'utilisation usuelle de la locution *être après* + infinitif, signifiant « être en train de », de même que l'emploi spontané de *je vas* plutôt que *je vais*. Autre caractéristique générale : la propension à utiliser des mots ou des expressions de la marine avec des acceptions terrestres, comme *amariner* « attacher (en général) » et *virer de bord*.

Mais ce qui frappera l'observateur européen, c'est la grande diversité du français américain. Ce phénomène tient en premier lieu à la provenance des premiers immigrants français. Ainsi, le poids différent des régions de France dans le peuplement des colonies d'Amérique explique sans doute que l'assibilation des *t* et des *d* (comme dans *partir* et *perdu*), usuelle au Québec, soit pour ainsi dire inconnue en Acadie. En revanche, les prononciations *motché* (moitié) et *djâbe* (diable) s'entendent en Acadie et en Louisiane, mais pas au Québec. D'autres facteurs doivent être pris en compte pour expliquer cette variation géographique, comme l'évolution en vase clos, la nécessité de nommer des réalités nouvelles et le contact avec d'autres langues (l'anglais, l'espagnol, le créole, sans oublier les langues amérindiennes qui sont à l'origine des premiers emprunts).

Pour y voir plus clair, nous proposons ici une typologie des situations linguistiques dans lesquelles s'inscrivent les français d'Amérique.

Lieux de rencontre de la Variété A et de la Variété B : Saint-Pierre-et-Miquelon et les Antilles

Aux limites nord et sud de la francophonie américaine, on retrouve deux archipels appartenant à la France. Au nord, les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, fréquentées par les pêcheurs français depuis le XVI^e siècle. Comme ces îles sont la propriété de la France depuis 1814 et qu'elles ont acquis le statut de département d'outre-mer en 1976, la langue est très proche de celle de la métropole (Variété A). Le parler traditionnel (issu de la Variété B), influencé par l'acadien, ne se laisse aujourd'hui deviner qu'à travers certains traits limités de prononciation et de lexique.

Au sud, la situation est plus complexe. À la Guadeloupe et à la Martinique, qui sont également des départements français d'outre-mer, l'usage de la Variété A domine nettement, mais on y reconnaît, à des degrés variables, des traits de phonétique et de vocabulaire associés à la Variété B qui remontent à l'époque de la colonisation. Mais ce qu'il faut signaler surtout, c'est que le français partage de plus en plus l'espace public avec le créole local, qui a pris du galon, de sorte qu'on peut désormais parler d'une situation de bilinguisme français / créole plutôt que d'une situation de diglossie, comme à Haïti. Dans ce dernier pays, le français est parlé par 10 % de la population, la langue usuelle étant le créole. Le français haïtien, appris à l'école, relève



Saint-Pierre-et-Miquelon



Antilles

de la Variété A. Cependant, la variété B est représentée dans ce pays à travers le créole qui, de la même façon qu'en Guadeloupe et en Martinique, a emprunté de nombreux mots aux français d'Amérique (par ex. *marrer* = *amarrer* « attacher », *grafouyen* = *gaufigner*).

Foyers historiques de la Variété B en Amérique du Nord : Acadie, Québec et Louisiane

À la différence de la situation décrite sous 1, il est cette fois évident que les locuteurs de ces trois zones parlent des français issus de la Variété B. Ces français, nous l'avons mentionné déjà, présentent pourtant des différences sensibles. Les français d'Acadie et de Louisiane sont eux-mêmes caractérisés par une variation interne importante qui contraste avec la relative uniformité du français du Québec.

L'Acadie est fractionnée en une douzaine de peuplements éparpillés sur cinq provinces, dans l'est du Canada, le Nouveau-Brunswick étant celle où se regroupent la majorité des Acadiens. Dans le français de cette province, dont le statut officiel est garanti par une loi, les traits de l'acadien traditionnel sont en regression, alors qu'ils sont encore bien apparents dans les petites communautés francophones isolées de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Paradoxalement, la volonté de standardisation qui se remarque dans l'usage public au Nouveau-Brunswick coexiste avec l'attrait qu'exerce un parler vernaculaire à résonance identitaire, le *français*, dont la base est acadienne, mais qui est le produit d'un contact étroit avec l'anglais.

La situation de la Louisiane est plus complexe. On y observe un continuum entre deux langues, le français et le créole, de sorte qu'il est parfois difficile de déterminer si tel énoncé relève du créole ou du français. L'influence de l'anglais a marqué en profondeur le sémantisme d'un grand nombre de mots et généré des constructions qui ne se rencontrent pas ailleurs, par exemple *avoir pour* (*to have to*) qui surprend dans une phrase comme : *J'ai pour amancher mon marteau, il a du peu dedans* (cité d'après le *Dictionary of Louisiana French*, par Albert Valdman et Kevin Rottel, sous presse).

Malgré les obstacles qui ont marqué le cheminement politique des Québécois depuis la cession du Canada aux Anglais (1763), le français du Québec a évolué dans des conditions plus favorables que ceux de l'Acadie et de la Louisiane, en raison du nombre plus élevé de ses locuteurs et de leur concentration sur un espace continu. Cette situation a rendu possible l'émergence d'un accent typique et la formation d'un consensus concernant le statut prioritaire à réserver à la langue française sur la place publique. En dépit de quelques traits de phonétique qui distinguent les locuteurs de la moitié ouest de la province (le *r* roulé à l'avant de la bouche, la diphthongaison plus marquée des voyelles) et, dans une moindre mesure, les Saguenéens et les Jeannois (réalisation des voyelles *è* et *a* en finale de mot), la prononciation est relativement uniforme sur l'ensemble du territoire. La prosodie québécoise est parfois perçue par les étrangers comme plus difficile à interpréter que celle de l'acadien en raison de phénomènes récurrents comme l'assourdissement et la syncope des voyelles inaccentuées, comme dans *dép(u)té, un(i) vers(i)té*.

Diaspora issue des trois foyers historiques : au Canada et aux États-Unis

Le terme *diaspora* réfère ici à l'ensemble des communautés francophones qui se sont multipliées en Amérique du Nord par suite d'une émigration qui s'est produite surtout à partir du Québec. Les mieux connues sont celles qu'on trouve en Ontario, dans l'Ouest canadien et en Nouvelle-Angleterre. Mais il s'en trouve aussi de nos jours dans le Dakota du Nord, au Minnesota, en Californie et, de plus en plus, en Floride dont la population francophone dépasse maintenant celle de l'Acadie. Le parler qu'on entend dans ces îlots est variable d'un lieu à l'autre ; il dépend étroitement de l'usage qui avait cours au Québec à l'époque de leur création.

Exprimer l'Amérique en français

Comme l'illustre la diversité des situations que nous venons de passer en revue, les français d'Amérique ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. Si la flexibilité d'une langue est un atout,

la diversité des usages, quand en plus elle s'accompagne d'un éparpillement des locuteurs dans l'espace, pose un défi pour sa stabilité. Dans ces conditions, on n'est pas surpris de constater que, contrairement à l'Europe, les francophones d'Amérique n'ont pas été en mesure de produire une variété de référence de leur langue. En même temps, sauf dans les territoires de juridiction française, ces locuteurs ne se reconnaissent pas dans le modèle européen. En définitive, la Variété A et la Variété B ne représenteraient-elles pas deux façons différentes d'exprimer en français sa relation avec les autres et sa vision du monde ? □

* Professeur et directeur du Trésor de la langue française au Québec, Université Laval

Bibliographie

Cap-aux-Diamants, n° 96 (« Le français au Québec : un trésor à découvrir »), déc. 2008.

POIRIER, Claude [dir.], *Langue, espace, société : les variétés du français en Amérique du Nord*, Sainte-Foy, P.U.L., 1994.

POIRIER, Claude, « Perception et maîtrise de la norme de référence dans le monde francophone : un essai d'explication des différences », dans A. Boudreau et collab., *Colloque international sur l'Écologie des langues*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 113-130.

VALDMAN, A. et coll., *Le français en Amérique du Nord : état présent*, Québec, P.U.L., 2005.



Nouvelle-Écosse